

## LES COMMUNICATIONS

### LA TÉLÉDISTRIBUTION—LES ENTRETIENS AVEC M. KISSINGER ET LE CONFLIT RELATIF AUX ANNONCES PUBLICITAIRES

**M. Jim Balfour (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant des Communications. Peut-il dire à la Chambre s'il a discuté avec M. Kissinger lors de sa récente visite à Ottawa du conflit qui prend de plus en plus d'ampleur au sujet de la politique du CRTC relativement au remplacement des annonces diffusées par télédistribution? Dans l'affirmative, peut-il dire quelle position le gouvernement a adoptée à ce sujet?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant des Communications):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas assisté à ces entretiens.

**M. Balfour:** Le ministre suppléant des Communications peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement n'adoptera aucune politique susceptible de réduire l'éventail des émissions télévisées accessible aux téléspectateurs canadiens?

**M. Lang:** L'assurance que me demande le député est très vaste, monsieur l'Orateur. A ma connaissance, le CRTC n'a jamais pris aucune mesure qui aille à l'encontre des intérêts des téléspectateurs canadiens.

\* \* \*

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

### DEMANDE DE MAINTIEN DU MONTANT DES CRÉDITS

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme le taux de chômage oscille actuellement 25 et 30 p. 100 dans l'île du Cap-Breton, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre que la nouvelle politique de restrictions n'entraînera aucune réduction des crédits affectés à une société de la Couronne, la Société de développement du Cap-Breton, et même, si l'on réalise des économies dans d'autres secteurs, que ces fonds seront transmis à la société en vue de relancer l'économie du Cap-Breton qui est dans un état déplorable?

**L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je prends note des instances du député et j'espère qu'il établira un lien entre sa question et le discours qu'a fait son chef jeudi dernier.

**M. Muir:** Cela n'a rien à voir.

\* \* \*

## LE REVENU NATIONAL

### LES OBJETS D'ART PROVENANT DU VIETNAM DU SUD—LA DÉCISION QUANT À LA RESTITUTION

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Son ministère a-t-il établi si les objets d'art provenant du

## Questions orales

Vietnam du Sud qui sont censés être des trésors le sont vraiment, s'ils appartiennent au peuple sud-Vietnamien et devraient lui être rendus, ou s'ils sont en fait des biens personnels qui viennent d'être livrés ou remis à une ou plusieurs personnes à Montréal?

**L'hon. Jack Cullen (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, cette enquête n'est pas terminée et on ne m'a pas remis de rapport, de sorte qu'aucune décision n'a encore été prise.

\* \* \*

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

### LE MONTANT DES COTISATIONS ET LE FINANCEMENT DES PRESTATIONS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT EN CAS DE SOLDE CRÉDITEUR

**M. J. R. Ellis (Hastings):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la main-d'œuvre et de l'Immigration. Pourrait-il nous dire si les cotisations des employeurs et des employés à la caisse suffisent à financer les prestations d'assurance-chômage versées aux prestataires ou si elles sont excédentaires et s'ajoutent aux recettes générales du gouvernement?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que les cotisations ne constituent aucun excédent pour le gouvernement. Elles visent actuellement à défrayer les opérations imputables au compte de primes employeurs-employés et en outre à réduire—et, je pense, à éliminer très bientôt—le déficit accumulé il y a deux ou trois ans. Tout changement découlant de l'adoption du bill C-69 serait fondé sur le même principe bien que, comme le député le sait très bien, le seuil et par conséquent le mode de calcul de la part à la charge du gouvernement, à l'opposé des cotisations, sera alors modifié.

\* \* \*

● (1450)

## L'ÉDITION

### LE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTENU DES PUBLICATIONS—LE CAS DE CERTAINS PÉRIODIQUES CANADIENS

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Est-ce que la décision du ministre établissant que les revues canadiennes doivent avoir 80 p. 100 d'articles canadiens pour pouvoir faire bénéficier leurs annonceurs des exonérations fiscales n'entraîne pas une discrimination contre les magazines canadiens dont les reportages portent sur des nouvelles intéressantes d'autres pays, par opposition à ceux qui s'en tiennent à la scène nationale?

**L'hon. Jack Cullen (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, les prémisses de la question du député sont mal posées. Il n'est pas question que le contenu soit canadien à 80 p. 100; il doit être différent à 80 p. 100. Cette obligation ne posera aucun problème.

**M. Woolliams:** N'est-ce pas merveilleux de voir que l'on va juger pour nous de ce que nous pouvons lire?